

## AUTONOMIE, MAINTIEN À DOMICILE — TÉLÉASSISTANCE 77

Téléassistance 77 est un service proposé par le Département aux personnes âgées ou en situation de handicap pour assurer leur maintien à domicile en toute sécurité. Il offre aux abonnés Téléassistance77 la possibilité d'entrer en relation directe avec un conseiller via une station d'écoute toute l'année, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En cas de chute ou de problème grave, une alerte émetteur effective est déclenchée, à tout moment du jour ou de la nuit.

## Un service de téléassistance ?

Téléassistance 77 est un service mis en place par Europ Assistance dans le cadre d'une délégation de service public attribuée par le Département de Seine-et-Marne.

Il est destiné à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions de sécurité. Il est accessible à tous les Seine-et-Marnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap sans limite d'âge.

Il permet de mettre en contact l'abonné au service avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il s'adresse tout particulièrement aux personnes isolées ou très âgées, pour garantir leur sécurité à domicile et assurer aussi la tranquillité et la sérénité de leurs proches.

## Comment ça marche ?

### Le matériel requis

Concrètement, l'utilisateur du service doit porter en permanence un émetteur, passé autour de son cou (collier) ou de son poignet (montre-bracelet). Cet émetteur est connecté à la centrale d'écoute via un boîtier de transmission installé dans le logement de l'utilisateur. Il a une autonomie d'environ 80 mètres par rapport au boîtier de transmission.

En cas de chute, de malaise ou de toute autre situation grave, il suffit à l'utilisateur d'appuyer sur l'émetteur par une simple pression (pas besoin de décrocher) pour être mis en relation immédiate avec un opérateur du service de téléassistance, à l'écoute 24 heures sur 24.

### L'évaluation à distance de la situation

Le système de micro-haut-parleur permet au téléopérateur et à la personne de s'entendre et de communiquer à distance.

Le téléopérateur peut ainsi évaluer le degré d'urgence de la situation afin d'éviter un envoi systématique des secours qui peut s'avérer traumatisant :

- Si la situation ne présente pas de caractère urgent ou dangereux - par exemple, la personne répond qu'elle a failli tomber, a pris peur et a appuyé sur son médaillon - seuls les proches (famille, voisin...) seront prévenus,
- Si la personne ne répond pas, l'intervention des secours est immédiatement déclenchée.

## Le coût de l'abonnement au service ?

Les personnes âgées ou en situation de handicap concernées peuvent souscrire un abonnement à [Téléassistance77](https://teleassistance77.europ-assistance.fr/) (<https://teleassistance77.europ-assistance.fr/>) pour bénéficier de tarifs négociés par le Département.

Le prix de l'abonnement au service est composé d'une prestation de base à laquelle peuvent s'ajouter des services complémentaires.

À titre d'information, en avril 2024 les tarifs sont les suivants :

- Prestation de base (transmetteur et médaillon) : 9,53 € TTC/mois,
- Détecteur de chute : 5,11 € TTC/mois/personne,
- Détecteur d'activité : 3,51 € TTC/mois,
- Détecteur d'errance : 7,00 € TTC/mois,
- Détecteur de gaz : 9,05 € TTC/mois,
- Détecteur de fumée : 3,66 € TTC/mois,
- Appel de convivialité : 16,50 € TTC/mois.

Tout ou partie du coût du forfait de base peut être pris en charge par le Département dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap ou de l'aide extralégale pour les personnes ayant de faibles ressources.

## Comment s'abonner au service ?

Pour s'abonner au service de téléassistance, vous pouvez retirer un dossier de souscription dans l'un des lieux ci-dessous :

- au centre communal d'action sociale de votre mairie,
- dans l'un des pôles territoriaux d'autonomie (PAT) du Département,
- dans l'une des maisons départementales des solidarités (MDS) du Département,

ou contacter directement Téléassistance77 par téléphone au 09 69 32 10 85 (service gratuit + prix d'un appel).



Contrat Téléassistance77 (avril 2024) PDF - 694.06 Ko (/sites/default/files/media/downloads/contrat-77-avril-2024.pdf)

## PUBLICATIONS



## DÉPLIANTS

## Téléassistance 77

Téléassistance 77 est un service proposé par le Département aux personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi qu'à leurs proches pour assurer leur sécurité à domicile. Il offre aux abonnés du service la possibilité d'entrer en relation directe avec un conseiller via une station d'écoute toute l'année, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En cas de chute ou de problème grave, une alerte téléphonique effective est déclenchée, à tout moment du jour ou de la nuit.



TÉLÉCHARGEMENT

PDF - 489.68  
KO

Créé le: 19/06/2020

- Mis à jour le : 24/04/2024

